



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE / SOCIETE FUTURES ENERGIES PLATEAU DE PARDINES

PROLONGATION D'ENQUÊTE

L'enquête publique relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, ouverte initialement **du lundi 31 août au jeudi 1^{er} octobre 2015** inclus sur le territoire des communes de PARDINES et PERRIER à l'égard de la demande présentée par la société FUTURES ENERGIES PLATEAU DE PARDINES, portant sur l'autorisation d'exploiter un parc éolien situé sur le territoire des communes de Pardines et Perrier **est prolongée de 19 jours, jusqu'au mardi 20 octobre 2015 inclus.**

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comportant notamment une étude d'impact, de danger, un résumé non technique, ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale et de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité est consultable en mairies de Pardines et de Perrier.

Les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public soit :

PARDINES :

lundi et vendredi : de 9h00 à 12h00

mardi et jeudi : de 9h00 à 16h20

PERRIER

lundi et vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h15 à 18h15

M. Patrick REYNES, Ingénieur Conseil, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire. Son suppléant est M. Denis CAYLA.

Le commissaire enquêteur organisera **une réunion d'information et d'échanges avec le public le mardi 6 octobre 2015 à 19h30, à ISSOIRE (Halle aux Grains)** et recevra les observations des tiers lors de trois permanences supplémentaires :

MAIRIE DE PARDINES

samedi 10 octobre 2015, de 9h00 à 12h00

mardi 20 octobre 2015, de 18h00 à 21h00

MAIRIE DE PERRIER

jeudi 15 octobre 2015, de 18h00 à 21h00

Par ailleurs, les observations, propositions, contre-propositions peuvent également être adressées en mairie de Pardines, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de la Société FUTURES ENERGIES PLATEAU DE PARDINES – 2 place Samuel Champlain – 92400 COURBEVOIE.

Des informations relatives à l'enquête seront disponibles à la préfecture du Puy-de-Dôme, notamment sur son site internet (www.puy-de-dome.gouv.fr). Toute personne peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance à la préfecture, notamment sur son site internet et en mairies de Pardines et Perrier du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Le présent avis est affiché en mairie de Pardines, Perrier, Antoingt, Bergonne, Chadeleuf, Champeix, Chidrac, Clémensat, Coudes, Issoire, Le Broc, Meilhaud, Neschers, Orbeil, Parent, Parentignat, Plauzat, Saint-Babel, Saint-Cirgues-sur-Couze, Saint-Floret, Saint-Vincent, Saint-Yvoine, Sauvagnat-Sainte-Marthe, Solignat, Tourzel-Ronzière, Vodable, Yronde et Buron et Montpeyroux.